

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de mesures compensatoires

Vous avez obtenu un arrêté autorisant la réalisation de mesures compensatoires ? Vous souhaitez vous assurer de la bonne réalisation des travaux associés à ces mesures compensatoires, dans le respect des prescriptions liées aux autorisations réglementaires ? Loire-Atlantique développement vous accompagne pour en garantir la bonne réalisation dans le cadre de la séquence « Éviter, réduire compenser » (ERC).

Garantissez la conformité de mise en œuvre de vos mesures compensatoires

Nous assurons une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sélection des prestataires (notamment le maître d'œuvre), le pilotage des études de conception et la coordination des travaux de mesures compensatoires.

Les grandes étapes de notre accompagnement

1. Désignation des prestataires : rédaction du cahier des charges, consultation et rapport d'analyse des offres.
2. Assistance au pilotage et la coordination des études de conception des mesures compensatoires (coordination, animation des réunions).
3. Assistance à la passation des marchés de travaux : analyse des pièces du marché, réponses durant la consultation, rédaction du rapport d'analyse des offres.
4. Assistance au pilotage et aux travaux de mesures compensatoires : préparation de chantier, suivi des travaux, participation aux réunions de chantier, coordination avec les autres intervenants...
5. Réception des travaux et levée des réserves.

[Toutes nos offres biodiversité](#)